

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 18 août 2015

Communiqué de presse

Un pêcheur guadeloupéen secouru grâce à une balise de détresse

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Antilles – Guyane a reçu, le mardi 18 août 2015 à 10h15, un signal d'une balise de détresse 406 MHz enregistrée au nom du navire de pêche « Transatlantique ». La position donnée par le satellite se situait à proximité de l'Anse Sainte Marguerite (commune du Moule, Guadeloupe).

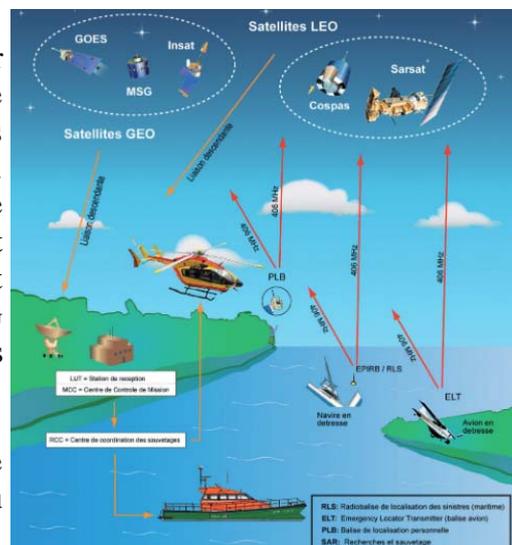
Après avoir tenté de contacter le pêcheur sans succès, et une fois la confirmation que le navire de pêche se trouvait en mer au moment des faits, le CROSS AG a immédiatement engagé l'hélicoptère de la Sécurité civile (DRAGON 971), puis a sollicité le concours d'une patrouille terrestre de gendarmes tout en diffusant des appels VHF répétés sur le canal 16 (relai de détresse).

L'hélicoptère DRAGON 971 a rapidement pu localiser le navire de pêche grâce à son dispositif de radio-ralliement (*homing*). L'homme nageait à destination de la côte, la balise de détresse à la main. Il a expliqué que, alors qu'il était en train de relever ses filets, gêné par les sargasses, une vague a fait chavirer l'embarcation.

C'est grâce à sa seule balise de détresse COSPAS-SARSAT que les secours ont pu rapidement trouver le naufragé et le prendre en charge.

Cette opération est l'occasion de rappeler l'importance d'avoir une balise de détresse fonctionnant par satellite. Elle permet, en tout temps et en tous lieux, de prévenir efficacement les secours. Il faut seulement enregistrer sa balise auprès de l'agence nationale des fréquences (www.anfr.fr) et tenir à jour les informations de contact. Il est également recommandé de contacter le CROSS AG en cas de déclenchement intempestif afin de ne pas mobiliser inutilement les secours.

Toutes les informations relatives aux balises de détresses peuvent être trouvées sur le site du ministère chargé de la mer.



Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1